

SEANCE PLENIERE DU 7 DECEMBRE 2020

Amélioration de la mobilité transfrontalière par la mise en place de nouvelles lignes de bus publics dans le Rhin supérieur

Lors de sa séance plénière du 7 décembre 2020 et sur proposition de la commission Transports – Aménagement du territoire – Entraide en cas de catastrophe, le Conseil Rhénan :

1. réaffirme que la mobilité transfrontalière occupe une place prépondérante dans la vie quotidienne des habitants ainsi que dans la poursuite de l'intégration culturelle et économique dans la région du Rhin supérieur au sens du Traité d'Aix-la-Chapelle ;
2. appelle à considérer que l'exigence d'une mobilité compatible avec l'environnement ne doit pas s'arrêter à la frontière, étant donné que la responsabilité pour atteindre les objectifs climatiques va au-delà ;
3. constate qu'il est possible, en complément des lignes ferroviaires, de répondre de façon souple et rapide aux besoins croissants de la population d'une mobilité compatible avec l'environnement grâce à des lignes transfrontalières de bus publics, comme le montre, par exemple, la nouvelle ligne récemment aménagée entre Erstein et Lahr, et la ligne Colmar – Breisach à partir de 2023 jusqu'à la mise en service d'une ligne ferroviaire ;
4. exhorte les autorités compétentes de la région frontalière à mettre en place un cadre de soutien coordonné au niveau trinational qui favorise de manière générale la création de lignes de bus transfrontalières.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
 - à la Région Grand Est
 - au Département du Bas-Rhin
 - au Département du Haut-Rhin
 - à l'Eurométropole de Strasbourg
- en Allemagne :
 - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
 - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
 - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau transfrontalier :
 - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)